

Ministry of Education

Deputy Minister

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Sous-ministre

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2



Le 3 octobre 2014

Madame, Monsieur,

Dans la *Note de service 2014 : B2*, publiée en janvier 2014, nous annonçons que le ministère des Services gouvernementaux alors en fonction, maintenant appelé ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs, entreprendrait un examen du processus d'approvisionnement concurrentiel dans le secteur du transport des élèves. Dans une lettre envoyée ultérieurement aux deux associations d'exploitants d'autobus scolaires, la première ministre s'était engagée plus avant en annonçant un examen indépendant des processus d'approvisionnement concurrentiel des services de transport des élèves. C'est avec plaisir que je fais ici le point sur l'examen qui a été promis. Il visera deux objectifs. D'une part, il cernera les pratiques exemplaires et les possibilités d'amélioration de l'approvisionnement concurrentiel des services de transport des élèves en Ontario, et, pour ce faire, passera en revue les pratiques d'approvisionnement concurrentiel actuelles et les demandes de propositions (DDP) pour le transport des élèves publiées depuis le 31 décembre 2011, et, d'autre part, il explorera des options d'approvisionnement concurrentiel des services de transport des élèves, en dehors des DDP, qui sont conformes à la *Directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic* (DASPP), afin de les soumettre à la considération du secteur des conseils scolaires de l'Ontario. L'examen commencera en octobre 2014 et devrait s'achever en décembre 2014.

Cet examen sera confié à un comité d'experts présidé par M. Colin Campbell, ancien juge à la retraite de la Cour supérieure de justice de l'Ontario. M. Campbell a exercé pendant 31 ans comme avocat de litige principalement dans les domaines du droit civil et des sociétés plaidant à tous les niveaux de tribunal, depuis les tribunaux réglementaires dans tout le Canada jusqu'à la Cour suprême du Canada, à plusieurs reprises. Le président est responsable de la supervision du processus d'examen et du travail du comité d'experts. C'est à lui d'assurer l'impartialité, l'ouverture et la transparence du processus d'examen. Les deux membres du comité sont Leo Gotlieb et Paul Emanuelli, experts en approvisionnement dans le secteur public, qui ont fourni leur soutien au Groupe d'étude sur l'acquisition concurrentielle des services de transport des élèves en 2011. Leurs connaissances du contexte et leur compréhension des principaux enjeux de cet examen seront d'un grand atout pour respecter l'échéance prévue de décembre 2014.

Lors de l'examen, le comité d'experts consultera les intervenants du secteur du transport des élèves, notamment les associations d'exploitants d'autobus scolaires, les exploitants d'autobus scolaires non affiliés, les responsables de l'administration des conseils scolaires, les directeurs de l'approvisionnement, les directeurs de consortium de transport ainsi que d'autres groupes ou personnes, selon la décision de l'équipe d'examen.

J'encourage les conseils scolaires à partager leurs réflexions sur les enjeux et les possibilités d'amélioration, et à faire part de leurs commentaires sur les options d'approvisionnement concurrentiel qui seront proposées. Les points de vue de tous les groupes d'intervenants seront pris en compte dans le cadre du processus d'examen équitable.

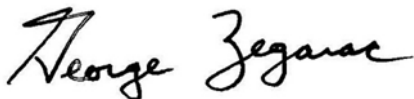
Le comité d'experts analysera les commentaires issus des consultations et déterminera les pratiques exemplaires, les suggestions d'amélioration ainsi que d'autres options d'approvisionnement concurrentiel. Toute suggestion avancée par le comité d'experts doit être entièrement conforme à la DASPP, facile à comprendre et pratique à mettre en œuvre. De plus, le comité d'experts doit prendre en considération la diversité des capacités de ressources des conseils scolaires ainsi que les conditions locales dans l'ensemble de la province. Le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs aura aussi un rôle important à jouer car il devra, avant que le rapport ne soit remis à la ministre, passer en revue les résultats de cet examen indépendant afin de s'assurer que les recommandations formulées sont conformes à la DASPP.

J'aimerais souligner à nouveau que l'examen des pratiques d'approvisionnement concurrentiel actuelles et des DDP publiées par les conseils scolaires ou les consortiums ne signifie pas que les DDP présentaient des lacunes ou n'étaient pas conformes à la DASPP. De plus, la proposition de nouvelles options d'approvisionnement concurrentiel conformes à la DASPP ne déroge pas au principe selon lequel les conseils scolaires sont des organismes autogérés qui, en fin de compte, prennent leurs propres décisions en matière d'approvisionnement. Par conséquent, même si nous nous attendons à ce que les conseils scolaires et les consortiums saisissent pleinement l'occasion de passer en revue les recommandations issues de l'examen indépendant, il n'en demeure pas moins qu'ils prendront leur propre décision concernant la mise en œuvre.

En terminant, j'aimerais remercier tous les conseils scolaires des efforts qu'ils ont investis dans le processus d'approvisionnement concurrentiel. Je compte sur votre soutien et sur celui de votre personnel tout au long de cet examen indépendant qui nous permettra de poursuivre l'évolution vers l'approvisionnement concurrentiel.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Sincerely,



George Zegarac

c.c. L'honorable Colin Campbell, c.r.
Président du comité d'examen indépendant
Leo Gotlieb
Comité d'experts d'examen indépendant
Paul Emanuelli
Comité d'experts d'examen indépendant
Council of Ontario Directors of Education